

Division du 1^{er} degré - DIP
Vie Scolaire

Dossier suivi par :
David PONSAR
Chef de Division Adjoint

☎ : 02.41.74.34.96

☎ : 02.41.74.35.82

✉ : david.ponsar@ac-nantes.fr

Cité Administrative
15 bis rue Dupetit-Thouars
49047 ANGERS CEDEX

Angers, le 3 décembre 2007

L' Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de
l'Education Nationale de Maine et Loire

à

Mesdames et Messieurs les
Directrices et Directeurs
d'écoles privées sous contrat avec l'Etat

Objet : organisation des sorties scolaires

Référence(s) :

- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999
- Circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005

Dans l'objectif d'un partenariat plus efficace entre vos écoles et mes services, il avait été proposé à l'occasion des rencontres des 3 mars 2006 et 26 juin 2006, entre le responsable du service 1^{er} degré de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, et l'Inspecteur de l'Education nationale Adjoint chargé du 1^{er} degré de l'Inspection Académique, d'améliorer le dispositif d'information pour ce qui concerne les sorties scolaires. Je vous en rappelle les principes :

↳ pour les sorties scolaires à la journée, la fiche d'information (annexe 1) ne change pas ; il est simplement précisé qu'elle doit être adressée à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription territorialement compétent, plutôt qu'à l'Inspection Académique

↳ pour les sorties scolaires avec nuitées, et au regard de l'expérience passée, il est apparu nécessaire d'améliorer la communication de l'information, afin de pouvoir vous apporter un soutien technique et logistique bien plus efficace, mais aussi d'être réactif en cas de situation de crise

A cette fin, il vous avait été demandé de fournir le dossier en vigueur pour l'enseignement public ; mais cette formalité a été jugée trop lourde ; en conséquence, le responsable du service 1^{er} degré de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, et l'Inspecteur de l'Education nationale Adjoint chargé du 1^{er} degré de l'Inspection Académique, à l'occasion de la rencontre du 8 octobre 2007, ont convenu de maintenir cet objectif d'amélioration en répondant à cette observation.

Aussi, je vous remercie dorénavant de bien vouloir renseigner et retourner de façon systématique le document ci-joint (annexe 2) au bureau de la Vie Scolaire de l'Inspection Académique dès que vous envisagez une sortie scolaire avec nuitées. J'ajoute que ce document comporte le numéro de téléphone d'urgence de l'Inspecteur de permanence, qui vous sera utile en cas de difficulté éventuelle.

Je vous remercie par avance de votre collaboration pour ce partenariat plus efficace.

*Pour l'Inspecteur d'Académie
L'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint,
Chargé du 1^{er} Degré*



Dominique TERRIEN